



Marché de Noël du 10 au 24 décembre 2022 - Place de la Raison à Figeac

APPEL A CANDIDATURE

A retourner impérativement **avant le 15 juin 2022**



Nom..... Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél..... Email.....

Site internet.....

Compte Facebook / Instagram.....

Activités exercées

.....

.....

N° SIRET..... Code APE.....

Produits proposés par chalet :

- Secteur d'activité des produits proposés (cocher la/les case(s) correspondante(s))

Alimentation

Restauration

Arts de la table

Jeux jouets

Bijouterie artisanale

Décorations de Noël

Vêtements

Accessoires

Autres (détailler).....

- Description des produits à la vente :

.....

.....

.....

.....

Comment envisagez-vous d'animer votre chalet :

.....

.....

.....

.....

(étayer le dossier le plus possible)



Conditions de participation à l'appel à candidature

Cette manifestation est ouverte aux artisans, commerçants sédentaires ou non, artistes, producteurs, souhaitant proposer à la vente des œuvres, articles, objets produits en rapport avec l'esprit de Noël et/ou mettant en valeur le savoir faire de ces personnes.

La participation au Marché de Noël implique l'acceptation du règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances. En cas d'inobservation de ces clauses, l'organisateur se réserve le droit d'expulser l'exposant qui contreviendrait au règlement.

Les candidats présenteront un dossier complet, accompagné d'un chèque du montant de la location à l'organisateur AVANT le 15 juin 2022. Le prix de la location pour la période du Marché est de 1500 €.

Si inscription avant le 1er mai = -20% (1200€).

Si inscription avant le 1er juin = -10% (1350€)

Pour les adhérents à Figeac Cœur de Vie, les -20% sont valables jusqu'au 15 juin.

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat sera écarté. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet soit d'une acceptation qui se matérialisera par la signature du contrat par Figeac Cœur de Vie, soit d'un email de refus qui sera adressé au plus tard fin juin 2022.

Stand mis à disposition : un chalet de 3m x 2 m (6 m2) ; fermé et gardienné la nuit ; boîtier électrique fourni (max 16A) ; décoration à prévoir ; éclairage intérieur de préférence à basse consommation.

Durée de mise à disposition : **du 09 au 24 décembre 2022** ; le chalet pourra éventuellement être partagé avec un autre exposant ; la période d'attribution sera définie entre les locataires et l'association ; les professionnels retenus s'engagent à être présents sur l'ensemble des jours de mise à disposition du chalet.

Comité de sélection : la participation au Marché de Noël de Figeac se fait sur sélection par les membres du bureau de l'association. Les critères de sélection, sans qu'ils soient exhaustifs, porteront sur l'originalité, la qualité des œuvres ou produits mis en vente, le rapport avec l'idée de Noël, la valorisation de l'artisanat...

Les délibérations du comité de sélection sont sans appel ; elles seront communiquées par email aux candidats retenus fin juin au plus tard.

Engagement des professionnels : les produits exposés doivent être étiquetés ; les visiteurs doivent avoir connaissance des prix et des matières utilisées. Le professionnel s'engage à être présent et à ouvrir son stand lors de la période d'attribution aux horaires d'ouverture du Marché de Noël entre **10h et 19h minimum**. De plus, une nocturne devrait être organisée le vendredi 17 décembre jusqu'à 22h. Le professionnel accepte que ses coordonnées, activités et photographies soient publiées sur les supports de communication liés à la manifestation.

Pièces à joindre à votre dossier de candidature :

- extrait d'inscription au Répertoire des Métiers ou du Commerce ou le l'Artisanat
- photos de vos produits
- attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Dossier à retourner à Figeac Cœur de Vie pour le **15 juin 2022** au plus tard par email, courrier ou dépôt.